

GRAND CAHORS
Arrivée du courrier :
23 DEC. 2019

Direction départementale des territoires
du Lot

Service prospective et politiques de développement durable

Unité paysage, études, planification

Affaire suivie par : Patrice Locatelli et Sébastien Truquet

Téléphone : 05.65.23.60.13

Télécopie : 05.65.23.61.61

Courriel : ddt-sppdd-pep@lot.gouv.fr

Cahors, le 19 DEC. 2019

Le Préfet du Lot

à

Monsieur le Président
Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et
du Sud du Lot
Hôtel administratif
72 rue WILSON
46 000 CAHORS

Objet : Avis de l'État (personne publique associée) sur la modification simplifiée n°1 du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot

Réf. : Votre consultation en date du 22 novembre 2019 reçue en préfecture le 25 novembre.

Par courrier en date du 22 novembre 2019, vous avez notifié à l'Etat le projet de modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot, pour avis, en application de l'article L143-33 du code de l'urbanisme.

La procédure porte sur la correction d'erreurs matérielles (prise en compte d'avis et de requêtes) et de mise en forme du document (illustrations, toponymie, ...). Ces rectifications permettent une meilleure lisibilité du projet.

D'un strict point de vue formel, les motivations ayant conduit à modifier l'illustration du point 6 de l'axe 2 du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et celle de la prescription 23 du document d'orientations et d'objectifs (DOO) restent difficiles à appréhender ; je vous suggère donc que les justifications apportées dans l'additif au rapport de présentation (p13 et 14) soient reformulées plus simplement. Par ailleurs, la référence à une décision préfectorale antérieure à l'approbation du SCoT justifiant les erreurs d'illustrations semble être une coquille qu'il convient de corriger (remplacer par l'annexe n°2 de la délibération d'approbation du SCoT).

Au regard du caractère mineur de ces évolutions, le projet de modification simplifiée n°1 n'appelle pas d'observation de ma part à l'exception des réserves de forme ci-dessus évoquées.

Le Préfet du Lot,



Jérôme FILIPPINI